Jacques NAZET

UNIVERSITAS BRUXELLENSIS · BIBLIOTHECA ·

Nouvelles réflexions sur la Révolution de 1830 à Tournai

Mémoires de la Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, II, 1981, 305-322.

1981

VARIA 001 N 238
n° 26

NOUVELLES RÉFLEXIONS SUR LA RÉVOLUTION DE 1830 À TOURNAI

par

Jacques Nazet
Conservateur des Archives de l'État à Tournai
Assistant à l'Université Libre de Bruxelles

L'étude des événements de 1830 à Tournai peut à première vue apparaître aujourd'hui comme une gageure dans la mesure où l'on ne dispose plus de cette source essentielle que représentaient les très riches archives de la ville qui ont été complètement détruites en 1940. Le souvenir d'une partie de celles-ci a toutefois subsisté grâce au travail de base sur la révolution de 1830 à Tournai que constituent les pages du grand érudit local Eugène Soil de Moriamé dans son étude sur *Les milices citoyennes de Tournai (1803-1832)* parue au début de ce siècle (1). Ce travail fait en effet largement appel aux archives de la ville dont il publie in extenso certains documents aussi précieux que des procès-verbaux du Conseil de Régence administrant alors Tournai, en même temps qu'il utilise et reproduit en partie les papiers — aujourd'hui presque totalement disparus — du patriote catholique Barthélemy Dumortier, fournissant ainsi le témoignage privilégié de celui qui fut l'un des principaux acteurs des événements.

Cela étant, d'autres possibilités s'offrent encore de compenser dans une certaine mesure la perte des archives de Tournai et de compléter ainsi l'information donnée par les documents de ces archives qui nous ont été transmis par le travail de Soil. Et ce, en ayant recours aux ressources jusqu'ici inexploitées des fonds d'archives conservés aux Archives Générales du Royaume à La Haye, ainsi qu'à quelques documents se trouvant au

(1) *Revue Tournaisienne*, t. I, 1905, pp. 143-151, 165-171, 178-181, 198-212, 214-219 et t. II, 1906, pp. 7-11; tirage à part sous le titre *Les milices citoyennes de Tournai de 1830 à 1832. Étude précédée d'une notice sur ces mêmes corps de 1803 à 1829*, Tournai, 1906 (voir les pp. 55-169).

Musée Royal de l'Armée à Bruxelles et aux Archives de l'État à Tournai, sans oublier le témoignage des deux journaux publiés alors à Tournai, à savoir la « Feuille de Tournay », fondée en 1804 et d'opinion libérale, et le « Courrier de l'Escaut », journal politique catholique dont la fondation par Barthélemy Dumortier le 18 octobre 1829 et la première année d'existence furent intimement liées au déclenchement du processus révolutionnaire (2).

Ainsi se trouve-t-on en présence d'un ensemble de sources qui ne vaut sans doute pas celui dont on dispose pour d'autres villes mais qui permet tout de même de se livrer à quelques nouvelles réflexions qui aillent au-delà d'une simple relation de faits par ailleurs déjà fort bien connus (3).

Au préalable, il n'est pas inutile de rappeler brièvement le contexte général dans lequel se situent les événements qui vont se dérouler à Tournai (4).

En 1830, nos provinces font partie depuis quinze ans du royaume des Pays-Bas sur lequel règne Guillaume Ier d'Orange-Nassau et qui avait été créé au Congrès de Vienne par les puissances victorieuses de la France napoléonienne. Déjà alors, certains observateurs ne cachaient pas leur scepticisme devant cette réunion de deux peuples opposés à bien des égards. Comme l'écrit fort justement l'un des grands spécialistes de cette période, le professeur Robert Demoulin, « Belges et Hollandais avaient été séparés par trop de conflits depuis le XVIe siècle pour qu'ils puissent, en quelques années, être réunis dans un ensemble harmonieux ». Certes, ajoute-t-il : « Un génie politique n'aurait sans doute pas échoué dans cette tâche. Mais Guillaume Ier manquait de sens politique. Dans un monde où

(2) Voir à ce sujet mon article sur « La révolution belge à Tournai et les débuts turbulents d'un journal », pp. 1-10 du catalogue de l'exposition organisée à Tournai du 2 au 17 octobre 1979 à l'occasion du 150e anniversaire du « Courrier de l'Escaut », catalogue publié sous le titre *La vie d'une région. Le Hainaut occidental dans le miroir d'un journal régional (1829-1979)*. C'est dans l'introduction de cet article que l'on trouvera les éléments d'information heuristique donnant notamment les précisions voulues sur les sources dont il vient d'être question.

(3) Grâce essentiellement à l'étude de Soil de Moriamé à laquelle on peut ajouter l'exposé des principaux événements dû à L. VERRIEST, « Tournai et la Révolution belge », dans *Revue Tournaisienne*, t. I, 1905, pp. 33-37, 55-57, 75-78 et 96-99. Voir évidemment aussi R. DEMOULIN, *Les Journées de Septembre à Bruxelles et en Province. Étude critique d'après les sources*, Liège-Paris, 1934, pp. 189-191 et 229-234, qui a fort logiquement fait de SOIL sa source principale, et en dernier lieu le remarquable ouvrage de synthèse publié récemment par J. LOGIE, *1830. De la régionalisation à l'indépendance*, Paris-Gembloux, 1980, pp. 31-32, 52, 106 et 167.

(4) Pour ce faire, nous avons eu recours au livre de Jacques LOGIE qui vient d'être cité et à la synthèse toujours aussi précieuse de R. DEMOULIN, *La Révolution de 1830*, Bruxelles, 1950 (Collection « Notre Passé »). Voir aussi les pages de A. TIHON sur le régime hollandais et celles de A. CORDEWIENER sur la révolution, dans *La Wallonie : Le Pays et les Hommes*, 1re partie, *Histoire. Économies. Sociétés*, t. I, Bruxelles, 1975, pp. 262-266 et t. II, 1976, pp. 11-22.

le libéralisme triomphait, ce despote éclairé, attardé dans le XIXe siècle, ne pouvait réussir à rapprocher les frères ennemis. A mesure que les années passaient, que la prospérité matérielle se développait, l'espoir de réaliser l'amalgame s'éloignait. Dans l'aisance et la puissance économique, les Belges trouvaient de nouvelles raisons de réclamer une part plus grande du pouvoir, que le roi, absolutiste étroit et obstiné, leur refusait » (5).

Dès 1815, il avait imposé, contre l'avis des provinces méridionales, une Constitution ou Loi fondamentale qui lui accordait des pouvoirs fort étendus et n'admettait pas la responsabilité ministérielle devant les représentants du pays qui, siégeant aux États-Généraux, n'exerçaient aucun contrôle réel sur l'œuvre du gouvernement.

L'attitude autoritaire du roi, ses mesures linguistiques tendant à donner la prédominance au néerlandais sur la langue française dans l'administration, l'accaparement des fonctions publiques par les Hollandais, l'instauration d'un véritable monopole gouvernemental en matière d'enseignement, le contrôle sévère exercé sur la presse, la suppression des jurys des cours d'assises, de profondes oppositions entre les deux économies, le partage inique de la dette publique et des discriminations d'ordre fiscal suite, notamment, aux nouveaux impôts sur la mouture et l'abattage : tels sont les principaux éléments d'un malaise grandissant qui mine progressivement ce royaume des Pays-Bas dont la partie méridionale est agitée de controverses. La monarchie néerlandaise n'y est pas unanimement appréciée. Les catholiques goûtent peu son protestantisme et la domination de l'État en matière d'enseignement. Les libéraux se sentent mal à l'aise sous le régime à tendance autoritaire de Guillaume Ier. Dès lors, l'accord des catholiques et des libéraux devient possible et aboutit, en novembre 1828, à l'Union des oppositions.

Dès qu'elle prend conscience de sa force, cette Union entame une campagne d'opposition vigoureuse mais respectueuse des formes légales. Ainsi organise-t-elle deux pétitionnements pour le redressement des griefs qui rencontrent un immense succès et qui réclament l'application loyale de la Constitution, la responsabilité ministérielle, l'inamovibilité des magistrats, l'égalité entre Belges et Hollandais dans les emplois publics, les libertés de l'enseignement et de la presse, l'abolition des mesures de contrainte en matière linguistique, la suppression de certains impôts, etc.

Devant l'opposition grandissante, Guillaume Ier et son gouvernement soufflent le chaud et le froid, les quelques concessions accordées s'accompagnant de nouvelles mesures autoritaires. Cette politique de la carotte et du bâton n'apaise évidemment pas un mécontentement qui, dans les classes populaires, se trouve renforcé par une situation sociale devenue

(5) *La Révolution de 1830*, p. 7.

préoccupante à la suite de la dégradation de la conjoncture économique : les salaires n'ont pas suivi la hausse importante du coût de la vie et particulièrement celle des denrées alimentaires encore aggravée par un hiver rigoureux et par de mauvaises récoltes dont la soudure s'avère en outre difficile; les impôts sont devenus de plus en plus lourds; le chômage frappe de nombreux ouvriers, victimes des difficultés de l'industrie qui souffre d'un développement trop rapide et d'une surproduction provoquant le ralentissement des affaires.

Ainsi donc, « pour des raisons à l'origine diverses, l'Union se réalise dans une grande partie de la bourgeoisie catholique et libérale et trouve également une base populaire. Les critiques formulées par ces différents groupes leur donnent, malgré toutes leurs divergences de base, un sentiment de solidarité, un sentiment d'être différents des Néerlandais » (6), l'un et l'autre se conjuguant pour aboutir à la naissance d'un véritable sentiment national anti-hollandais.

C'est dans ce climat tendu que, fin juillet 1830, provient de Paris la nouvelle des « Trois Glorieuses », journées d'émeute qui ont entraîné la chute de Charles X. Cette révolution provoque une certaine émotion dans nos provinces car elle semble bien consacrer les libertés que l'on n'y cesse de réclamer et instaurer un régime conforme aux aspirations d'une opposition qui, alors, ne songe toutefois pas à suivre directement l'exemple des Français (7). Il n'empêche, la température politique a monté d'un degré et dans un rapport adressé le 13 août au gouverneur du Hainaut Ferdinand de Macar, le bourgmestre de Tournai, le comte Bernard de Béthune, note : « *(...) la jeunesse aujourd'hui est trop indépendante; l'exemple de celle de Paris travaille les jeunes têtes ardentes* » (8).

En fait, c'est, comme ailleurs dans nos provinces, à la fin du mois d'août que l'annonce des premiers troubles à Bruxelles provoque une certaine agitation à Tournai où, semble-t-il, le calme avait régné jusqu'alors. Tout au plus a-t-on connaissance d'un incident survenu le 12 août lors de la

(6) CORDEWIENER, *loc. cit.*, p. 13.

(7) Ainsi, le 14 août, le gouverneur du Hainaut écrit-il au ministre de l'Intérieur : « *La tranquillité la plus profonde règne dans la province; sur tous les points, les lois sont respectées et les ordres du gouvernement sont exécutés avec ponctualité; l'esprit des habitants est calme (...). Les frontières de France sont très tranquilles (...)* », La Haye, ALGEMEEN RIJKSARCHIEF (A.R.A.), *Ministerie van Binnenlandse Zaken* (Ministère de l'Intérieur), *Kabinet*, 28, dossier 973, pièce 19, éditée en partie par C. GERRETSON, *Muiterij en Scheuring (1830)*, t. II, Anvers, 1936, p. 196.

(8) A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Kabinet*, 28, dossier 973, pièce 20, rapport dont les principaux passages ont été reproduits par GERRETSON, *op. cit.*, t. II, pp. 196-197. Le 22 août, le bourgmestre se montre toutefois aussi rassurant que le gouverneur quant à la crainte de voir les habitants de sa ville imiter les Français (A.R.A., *Ibidem*, pièce 43, de Béthune à de Macar, éd. A. SMITS, « Instructies aan en rapporten van gouverneurs uit 1830 », dans *Bijdragen en mededelingen van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, t. LXXVII, 1949, pp. 298-299).

distribution des prix à l'athénée, quelques élèves ayant tenté d'arborer un drapeau tricolore (9). Mais cet incident n'est pas pris au sérieux par les autorités : « *c'est une mauvaise farce sans intention, ni but, ni motif* », écrit le bourgmestre au gouverneur du Hainaut (10), lequel rassure en ces termes le ministre de l'Intérieur, Edmond de la Coste : « *Je ne crois pas que l'on puisse penser, malgré le mauvais esprit de quelques individus, que la majorité des habitants de Tournay soit opposée au gouvernement; la scène que l'on a voulu jouer lors de la reddition des prix de l'athénée paraît étrangère à la ville* » (11).

En réalité et à ce moment, la seule véritable inquiétude qu'exprime le bourgmestre se rapporte à la situation économique et à ses conséquences sociales : « *Ma ville est parfaitement tranquille; le peuple ne se dessine point du tout; les bourgeois parlent des événements comme d'une chose qui les intéresse plus ou moins, mais sans aucune importance. La seule crainte que peuvent amener les événements c'est la stagnation du commerce; à cet égard, il y a déjà ici quelques embarras. Notre fabrique de tapis qui a un grand nombre d'ouvriers a peu de commandes (...); elle ralentit ses ouvrages. C'est vers les villes de fabrique que Sa Majesté doit porter toute sa sollicitude (...); déjà des ouvriers se plaignent assez fortement; l'hiver pourrait amener de tristes choses si on ne trouve point des moyens de mettre la classe pauvre des villes en état de gagner du pain; les mauvais temps gênent la rentrée de la moisson; le marché d'hier s'en est ressenti; le grain a augmenté d'environ cinquante cents* » (12).

S'il est donc conscient des difficultés que pourrait engendrer un malaise social qui, nous l'avons vu, est le résultat d'une conjoncture économique défavorable, le bourgmestre nie en revanche et contre toute évidence le malaise politique et l'opposition pourtant grandissante qui s'affirme sur ce plan, comme l'attestent le succès remporté par la seconde campagne de

(9) A.R.A., *Ibidem*, pièce 20 citée ci-dessus note 8.

(10) *Idem*, pièce 43 citée n. 8.

(11) *Idem*, pièce 19 citée n. 7. C'est également l'avis du ministre : A.R.A.., *Staatssecretarie* (Secrétairerie d'État), Geheim, 5735A, 18 août 1830, 0²⁶, lettre de la Coste à Guillaume Ier.

(12) Rapport du 22 août cité n. 8 et adressé au gouverneur du Hainaut, lequel partage d'ailleurs certaines des inquiétudes du bourgmestre (A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Kabinet*, 28, dossier 973, pièce 42, rapport du 23 août au ministre de l'Intérieur, éd. SMITS, *op. cit., loc. cit.*, pp. 297-298). Comme on l'aura lu, ce dernier évoque notamment les difficultés de la manufacture royale de tapis de Tournai reprise en 1828 par Schumacker, Overman et Cie et qui, ne pouvant écouler tous ses produits, voit ses magasins encombrés de marchandises et se trouvera bientôt dans l'impossibilité de payer ses ouvriers, réclamant dès lors au gouvernement des secours pressants qu'elle n'obtiendra qu'en partie (A.R.A., *Staatssecretarie*, Geheim, 5736, 21 septembre 1830, 0³³, décision royale du 21 septembre faisant suite à un rapport du ministre des Finances daté du 18, rapport publié par SMITS, pp. 252-253 ; *Staatssecretarie*, 3473, 28 septembre 1830, n° 10, nouvelles requêtes de Schumacker et Overman et avis du ministre de l'Industrie, 13, 21 et 22 septembre).

pétitionnement pour le redressement des griefs et l'expression de plus en plus affirmée des revendications de la population dont, en particulier, le « Courrier de l'Escaut » se fait alors l'écho (13).

C'est dans ce contexte que, le 27 août, parvient à Tournai la nouvelle de l'émeute et des événements qui, à Bruxelles, ont suivi la représentation de *La Muette de Portici*. « *Une sombre inquiétude s'étend sur la ville* », note Barthélemy Dumortier, « *des bruits alarmants pour la tranquillité publique se répandent, on dit que des fabriques sont menacées de pillage; les soldats sont consignés dans les casernes* » (14).

Le 28 août, le bourgmestre écrit au gouverneur du Hainaut : « *J'ai l'honneur de vous prévenir qu'aujourd'hui, jour de marché, le calme et la tranquillité règnent dans ma ville; mais il y a de l'agitation, des propos sont tenus, quelques drapeaux et cocardes tricolores ont été trouvés dans les rues; on veut briser les machines de Messieurs Claupeanain et Daël; tout le monde étant occupé, il n'y aura rien, mais demain la journée sera difficile. Je n'ai point attendu pour prendre des mesures qu'il soit trop tard (...). Nous faisons nos dispositions publiquement, afin d'en imposer et de faire voir que nous sommes sur nos gardes* » (15). Et d'annoncer les mesures qu'il a prises avec le Conseil de Régence (Conseil Communal) en vue de maintenir l'ordre (16), la principale étant la constitution d'une garde bourgeoise dont les effectifs (environ 700 hommes) viennent ainsi s'ajouter à ceux de la garde communale ou *schutterij* (468 hommes au 28 juillet) (17), sans oublier les quelque 1.600 hommes qui forment la garnison renforcée de la citadelle et des casernes de la ville (18).

En même temps qu'il informe le gouverneur de ces mesures, le comte de Béthune renouvelle ses inquiétudes à propos des conséquences éventuelles du malaise social : « *Les habitants notables de Tournay sont bien disposés et j'espère que nous parerons le coup mais je ne puis vous dissimuler que le commerce va se trouver embarrassé; il ne trouve plus à escompter ses billets; les bourses se ferment, la confiance disparaît; déjà trois petits fabricants ont renvoyé leurs ouvriers; les ouvriers du rivage se*

(13) O. LEDUC, *La Révolution de 1830 et la presse*, Tournai, 1905, pp. 17-20; NAZET, « La révolution belge... », *loc. cit.*, pp. 3-4.
(14) SOIL DE MORIAME, *op. cit., loc cit.*, t. I, p. 143.
(15) A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Kabinet*, 29, dossier 973, pièce 202.
(16) Cf. aussi SOIL DE MORIAME, pp. 143-146.
(17) Chiffre cité par SOIL DE MORIAME, p. 142. Ajoutons que pour le maitien de l'ordre, la Régence disposait également de 24 agents de police et de 76 sapeurs-pompiers jouant aussi le rôle de police auxiliaire *(Ibidem*, pp. 101 et 123-125).
(18) GERRETSON, *op cit.*, t. II, p. 135. Sur le renforcement de la garnison, voir A.R.A., *Staatssecretarie, 3457*, 1er septembre 1830, pièce 20 (résumé d'un rapport du 29 août du colonel Dejardin, alors commandant de la place) et 3459, 4 septembre 1830, pièce 40 (rapport signalant l'arrivée à Tournai, dès le 11 août, d'une compagnie de la Milice Nationale auparavant casernée à Ypres).

remuent; si cette classe reste sans pain, je ne pourrai maintenir l'ordre » (19).

Mais, et c'est là un élément nouveau, il fait pour la première fois allusion au malaise général qui s'est emparé de la population : « *Enfin, Monsieur le Gouverneur, il est plus que temps qu'on fasse des concessions, qu'on rétablisse l'équilibre, qu'on fasse disparaître la préférence pour les hommes du nord du royaume. Je dois vous l'avouer, les têtes sont montées et ce ne sera qu'en faisant droit à quelques objets qui choquent et provoquent des résistances qu'on rétablira réellement la paix et l'harmonie entre le trône et la nation, chose si nécessaire pour la prospérité publique* ».

Ce disant et même si les mesures prises s'avèrent suffisantes pour ramener l'ordre (20), le bourgmestre ne fait que traduire l'inquiétude qui commence à gagner une Régence pusillanime et hésitante parce que divisée. Des orangistes notoires y coexistent en effet avec des opposants au régime hollandais (21), le bourgmestre adoptant, quant à lui, une position plus ambiguë.

---

(19) Le 2 septembre, le gouverneur du Hainaut fait également part de ses inquiétudes au ministre de l'Intérieur : « *Les fabriques de Tournay, de Leuze et des environs auraient besoin, pour continuer à donner du travail à leurs nombreux ouvriers, d'être soutenues par des commandes à faire par la Société de Commerce. Si le malheur voulait que la fabrication des tapis fut interrompue, il paraît hors de doute que l'on ne pourrait répondre de la tranquillité publique dans ces localités, surtout lorsque les besoins vont augmenter avec la saison rigoureuse* » (A.R.A., *Binnenlandse Zaken*, 1117, 4 septembre 1830, A 1ª C, éd. SMITS, *op. cit., loc. cit.*, pp. 309-311).

(20) « *Ayant appris hier matin que des armes avaient été achetées chez les fripiers par des hommes du peuple et que quelques pelotons avaient été rencontrés armés et se donnant rendez-vous pour neuf heures du soir, je pensai de mon devoir de déployer une force imposante afin d'éviter des malheurs et de paralyser l'intention des agitateurs et des méchants. Je m'entendis à l'instant avec le commandant militaire de la garde communale, des pompiers et d'une garde bourgeoise à cheval que j'improvisai sur le champ. (...) Mes prévisions furent justifiées; le peuple fut atterré, aucun rassemblement n'eut lieu; je parcourus la ville dans tous les sens et à 11 heures du soir, à l'exception de quelques ivrognes reconduits chez eux et de l'arrestation de deux jeunes gens qui chantaient et criaient « Vive la Liberté », les rues étaient désertes : le plus grand calme régna. (...) Le service sera encore fait aujourd'hui d'une manière extraordinaire et j'espère maintenir l'ordre* », rapport du bourgmestre au gouverneur du Hainaut, 30 août 1830 (A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Kabinet*, 29, dossier 973, pièce 210). Le 2 septembre, de Macar confirme au ministre de l'Intérieur que « *Tournay va bien* » (A.R.A., *Ibidem*, pièce 218, éd. SMITS, pp. 308-309).

(21) Dès le 25 juillet, le gouverneur du Hainaut avait d'ailleurs attiré l'attention de l'Administrateur de l'Intérieur à Bruxelles sur la nécessité d'user avec la Régence « *de beaucoup de circonspection car elle compte dans son sein quelques unionistes très prononcés, et l'on doit s'en défier* » (A.R.A., *Staatssecretarie*, Geheim, 5735^{A}, 15 août 1830, X^{25}). Parmi les membres de la Régence dont les sources permettent de préciser la tendance, deux échevins, Charles Le Hon et Désiré Dehulst, ainsi que Lactance Allard et Jean-Baptiste Thiéfry sont orangistes, tandis que François du Bus, Benoît-Vincent Vinchent, Jean-Baptiste de le Vingne, Léopold Lefebvre et Charles Lecocq appartiennent à l'opposition (E. WITTE, *Politieke machtsstrijd in en om de voornaamste belgische steden 1830-1848*, Bruxelles, 1973, t. I. p. 28 et n. 59, 60 et t. II, pp. 16 et 22).

Ainsi, dans un premier temps tout au moins, son attitude à la Première Chambre des États-Généraux donne-t-elle à penser qu'il partage les vues de l'opposition, comme l'atteste, le 16 mai 1829, son adhésion au projet d'adresse informant le Roi des griefs exprimés lors de la première campagne de pétitionnement (22). Mais l'irritation du souverain qui en résulte l'amène à ne pas participer au banquet patriotique organisé à Tournai le 24 août en l'honneur de l'opposition hennuyère aux États-Généraux (23), amorçant ainsi une courbe rentrante qui va s'accentuer par la suite.

Le comte de Béthune ne figure en effet pas parmi les bourgmestres et autres fonctionnaires communaux que, le 11 avril 1830, le gouverneur du Hainaut signale à l'attention du ministre de l'Intérieur comme ayant « *abusé de leur autorité pour semer la désunion parmi les habitants, exciter un esprit d'opposition au gouvernement et favoriser des vues contraires à sa force et à sa dignité* » (24).

De Macar ne tarit d'ailleurs pas d'éloges à son égard lorsque, huit jours plus tard, il cherche à vaincre les réticences que semble éprouver le Roi à l'idée de reconduire son mandat de bourgmestre : « *(...) dans l'ordre administratif, à très peu d'exceptions près, je n'ai rien à signaler de répréhensible dans la conduite des fonctionnaires qui lui appartiennent; le bourgmestre même de Tournay apporte de la circonspection dans l'exercice de ses fonctions; il est sans doute fort entier dans ses opinions, mais ce n'est pas le même homme qui, aux États Généraux, semble à ce que l'on assure appartenir à une opposition systématique; il ne sera même pas très facile de trouver quelqu'un qui réunisse les qualités désirables pour le remplacer lors de l'expiration de son terme au premier janvier prochain* » (25).

L'attitude très ferme de de Béthune lors de l'incident de l'athénée; le fait qu'il attende le 28 août 1830 pour attirer à nouveau l'attention des autorités sur des griefs que, pourtant, la population n'a cessé d'exprimer; le ton de sa correspondance qui le fait apparaître en outre et essentielle-

(22) Voir le compte rendu de son discours dans la *Feuille de Tournay*, n° 3003, 22 mai 1829, p. 639.

(23) « *Monsieur le comte de Béthune, bourgmestre de Tournai, qui avait accepté à condition que la majorité des députés en eût fait autant, changea de résolution et pria Mm. les commissaires d'agréer un refus fondé sur des embarras de position. Ayant été dernièrement réprimandé par le roi, à l'occasion de son vote à la Première Chambre, il exprima combien il lui serait pénible d'encourir une seconde fois la disgrâce de son souverain* » (*Courrier des Pays-Bas*, n° 241, 29 août 1829, p. 2, col. 3). Aussi sa présence n'est-elle pas notée dans la *Relation du banquet patriotique offert aux députés du Hainaut, le jour de la fête du Roi, 24 août 1829*, Tournai, s.d. (1829), ni dans le compte rendu qu'en donne la *Feuille de Tournay*, n° 3045, 28 août 1829, pp. 285-288.

(24) A.R.A., *Staatssecretarie*, Geheim, 5733b, 21 juin 1830, V^{19}.

(25) A.R.A., *Staatssecretarie*, Geheim, 5730, 27 avril 1830, X^{13}, rapport adressé au Roi le 19 avril.

ment comme un homme d'ordre, tout cela ne semble pas en fin de compte dénoter une sympathie particulière pour l'opposition (26).

Cela étant et parce qu'elle est en proie à des divisions, la Régence se réfugie dans l'attentisme à l'égard des revendications de ses administrés et ce, malgré les pressions que ne manquent certainement pas d'exercer les opposants qui en font partie. Il est vrai qu'elle doit tenir compte également de cette autre pression que constitue la présence d'importantes troupes gouvernementales.

Jusqu'au début du mois de septembre, la Régence ne se départit donc pas de son immobilisme et elle apparaît avant tout soucieuse de maintenir l'ordre tout en gardant, pour le reste, sa confiance au gouvernement et au Roi pour aboutir à une solution. Ainsi, le 2 septembre, exprime-t-elle, dans une proclamation aux habitants (27), « *la certitude que notre Monarchie accueillera, sans hésiter, les justes réclamations qui lui ont été faites, et qu'à l'avenir, l'exécution franche et entière de la Loi fondamentale assurera à la Nation belge l'exercice de tous les droits constitutionnels qui lui ont été promis et jurés* ». En attendant, ajoute-t-elle, « *Continuez, habitants de Tournay, à vous livrer avec sécurité à vos affaires, à vos travaux industriels; au milieu des espérances d'une prompte et complète réparation, moins que jamais la malveillance réussira à vous troubler* ». Car, et ici transparaît à nouveau l'inquiétude devant les risques d'un bouleversement social : « *Dans tous les temps et dans toutes les occasions, le peuple de Tournay a donné des preuves de son amour pour l'ordre : respect aux personnes et aux propriétés fut toujours sa devise. Il sait, il a compris que toute autre conduite ne pourrait que tarir dans leurs sources ses moyens d'existence* ».

Si, par cette proclamation, la Régence est sortie quelque peu de sa réserve en faisant état des « justes réclamations » de la population, il n'en reste pas moins qu'elle ne les a pas encore véritablement prises en charge et le « Courrier de l'Escaut » lui rappelle à juste titre que la Loi fondamentale « *lui impose l'obligation d'appuyer les intérêts de ses administrés auprès du Roi et des États de la province* » (28).

Aussi les pressions continuent-elles à s'exercer sur la Régence pour qu'elle mette fin à son inertie. Elles sont le fait, en particulier, du « Courrier de l'Escaut » mais aussi de la garde bourgeoise qui craint que le gouvernement ne tire argument de la tranquillité de Tournai pour affirmer

(26) Et nous amène dès lors à ne pas partager le point de vue d'E. WITTE, *op. cit.*, t. I, pp. 20-22, qui le range parmi les opposants. Son comportement lors des événements de la révolution et sa révocation, le 12 octobre, par le Gouvernement Provisoire, ne peuvent que conforter notre opinion à cet égard.

(27) Ed. VERRIEST, « Tournai et la Révolution Belge », *loc. cit.*, pp. 34-35.

(28) N° 139 du 2 septembre 1830, p. 3, col. 1.

que ses habitants ne partagent pas l'opinion des autres villes et qui est également soucieuse de ne pas se voir prêter des opinions conservatrices : aussi et afin que son silence « *ne puisse pas être pris comme une marque d'adhésion tacite* », tient-elle à affirmer qu'elle n'a pas pris les armes « *pour la défense d'un Ministère éminemment hostile envers nos provinces* » et demande-t-elle à la Régence « *d'adresser au gouvernement une réclamation respectueusement énergique pour le redressement des griefs qui lui ont été tant et tant de fois signalés et toujours en vain* » (29).

Ces pressions ne vont pas tarder à produire leur effet : le 4 septembre, la Régence sort enfin de sa réserve et publie une adresse au Roi qui reprend les principales revendications de la population et réclame « la séparation des provinces septentrionales et méridionales, sous les rapports législatif, administratif et financier; l'établissement de deux administrations distinctes, sous la même dynastie des Nassau » (30). Le 8 septembre, la Régence admet également l'adoption et le port de couleurs distinctes de celles du royaume mais, toujours prudente, se prononce pour celles du Tournaisis et refuse que l'on y joigne les couleurs brabançonnes susceptibles de devenir celles de la Belgique (31).

Ces concessions n'empêchent toutefois pas une reprise de l'agitation. Mais comme la Régence croit toujours à une solution venant de La Haye qui rendrait inutile le recours à la force, elle apparaît rapidement plus soucieuse de contenir le mouvement naissant que d'y participer pleinement, d'autant plus qu'elle craint qu'à la faveur de ce mouvement n'éclate une insurrection populaire à caractère social. Aussi prend-elle des mesures draconiennes en vue d'assurer l'ordre et fait-elle appel à la garde bourgeoise, qui partage évidemment ses inquiétudes, pour réprimer durement les importantes manifestations des 8, 9 et 10 septembre (32).

Le calme qui en résulte dans les jours suivants est cependant trompeur car en fait, la température ne cesse de monter : l'intransigeance royale renforce l'exaspération, tandis que les mesures militaires prises par les Hollandais (33) créent un lourd climat d'inquiétude entretenu en outre par la menace de troubles que pourraient provoquer les nombreux

(29) Adresse à la Régence du 3 septembre, éd. VERRIEST, pp. 35-36.
(30) A.R.A., *Staatssecretarie*, 3478, 9 octobre 1830, n° 27, éd. VERRIEST, pp. 36-37.
(31) SOIL DE MORIAME, pp. 148-149; VERRIEST, pp. 55-56.
(32) SOIL DE MORIAME, pp. 149-151; VERRIEST, pp. 56-57; DEMOULIN, *Les Journées de Septembre...*, pp. 190-191.
(33) Ainsi décrites par Barthélemy Dumortier : « *Déjà la citadelle qui domine toute la ville et peut en quelques heures la réduire en cendres, était armée, le nombre des sentinelles doublé, les murs garnis de canons, les caves à canon remplies de pièces chargées à mitrailles et prêtes à balayer les murailles; des mortiers, des obusiers étaient placés en batterie, tout annonçait l'attitude la plus hostile. D'autre part, des mandats d'arrestations avaient été lancés contre les patriotes et la ville plusieurs fois menacée d'être mise en état de siège* », extrait cité par SOIL DE MORIAME, p. 151.

ouvriers menacés ou touchés par le chômage (34). Le 16 septembre, la décision du Roi de recourir à la force réduit à néant toute possibilité d'entente et le 23, l'intervention militaire déclenche la phase décisive de la révolution à Bruxelles ainsi que le soulèvement national. Les événements vont dès lors se précipiter à Tournai qui connaît sa journée révolutionnaire le 28 septembre (35). L'impossibilité d'une solution pacifique va en effet vaincre les dernières réticences des bourgeois patriotes et les amener à passer à l'action aux côtés du peuple (36) dont ils vont réussir fort habilement à canaliser le mouvement en le confinant dans une lutte pour les libertés et l'indépendance nationale, l'empêchant ainsi de dégénérer en une insurrection prolétarienne et sociale.

C'est donc le 28 à l'aube qu'éclate le soulèvement mais cette journée ne s'avère pas décisive même si elle affaiblit considérablement l'autorité militaire contrainte de procéder à l'évacuation de presque toutes les caser-

(34) Ainsi, dans la demande d'aide qu'ils adressent le 21 septembre au ministre des Finances pour la manufacture royale de tapis, Schumacker et Overman insistent-ils particulièrement sur ce point : « *La tranquillité qui règne ici nous fait vivement désirer de ne pas la voir troublée, voilà notre seul but. Et nous laissons à penser à votre Excellence si le renvoi de 900 ouvriers peut y porter atteinte* », A.R.A., *Staatssecretarie*, 3473, 28 septembre 1830, n° 10. D'autre part, une vive agitation se développe déjà parmi les ouvriers sans travail des carrières des environs de la ville (SOIL DE MORIAME, p. 180).

(35) Sur cette journée et les événements qui vont aboutir, le 1er octobre, à la capitulation de la citadelle, on se réfèrera surtout et une fois de plus à SOIL DE MORIAME, pp. 198-212 et à DEMOULIN, *Les Journées de Septembre...*, pp. 229-234. Voir aussi mon article consacré à « Un témoignage de Barthélemy Dumortier sur son rôle lors de la révolution de 1830 à Tournai », dans *Société royale d'histoire et d'archéologie de Tournai. Bulletin d'information*, 3e année, 1979, n° 4, pp. 17-22. Enfin, on trouvera en annexe du présent article le texte d'un témoignage inédit et particulièrement précieux d'une habitante de Tournai.

(36) Comme cela ressort clairement d'un document qui, à cet égard, est d'un intérêt primordial, à savoir le rapport sur les services rendus à la révolution par les Tournaisiens, rédigé en 1834 par Barthélemy Dumortier pour la Commission des Récompenses (BRUXELLES, ARCHIVES DU MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE, *Fonds 1830-1839*, boîte I, n° 2f). Les listes détaillées qu'il dresse à cette occasion font bien apparaître qu'à côté de fort nombreux ouvriers, artisans et petits commerçants, figurent également quelques magistrats (tel Léopold Delmarle, juge au Tribunal de Commerce), fonctionnaires (comme Michotte, receveur de l'Enregistrement, Léopold Bredart, greffier, et Ernest Druez, huissier audiencier du Tribunal de Première Instance) et membres de professions libérales (tels le médecin Jean-Baptiste Bouquelle et les avocats Charles Motte et Olivier Cherequefosse), ainsi que des propriétaires, des rentiers et des négociants, sans oublier des hommes politiques appartenant à la bourgeoisie comme Dumortier lui-même et le journaliste Charles Doignon. Cette constatation rejoint d'ailleurs celles déjà faites, d'une manière générale, par R. DEMOULIN, « La classe sociale des insurgés de septembre 1830 », dans *Annales du XXIXe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique (Liège 1932)*, pp. 150-154. A noter encore que le rapport de Dumortier est plus exhaustif et détaillé que la liste des postulants à la croix de fer publiée par le *Bulletin officiel des lois et arrêtés royaux de la Belgique*, t. XI, 1er semestre 1835, XXIII, annexe au n° 194, mais qu'il pourrait être utilement complété par les états de services de ces mêmes postulants conservés dans les archives du gouvernement provincial.

nes et de remettre les portes de la ville à la garde communale et à la garde bourgeoise, laquelle — incontestable victoire pour le petit peuple — incorpore désormais des ouvriers et des artisans sur décision de la Régence. Quant à cette dernière, elle a joué jusqu'ici un rôle modérateur : craignant un tir de la citadelle sur la ville et la mise en état de siège de celle-ci, elle s'est engagée dans une négociation avec le général François-Xavier de Wautier qui commande la garnison, obtenant qu'il renonce provisoirement au recours à la force et consente à une première capitulation.

Le 29 septembre, la Régence se sépare cette fois nettement de La Haye en reconnaissant le Gouvernement Provisoire établi à Bruxelles, non sans avoir encore fait preuve d'une certaine hésitation. C'est qu'en effet : « *La première pensée généralement manifestée est de ne pas se décider en pareille matière d'après les affections ou opinions politiques personnelles, mais d'après l'intérêt bien pesé de la ville et de ses habitants; il fallait apprécier tout à la fois les conséquences d'une adhésion ou d'un refus. Il y avait à choisir entre deux dangers, le bombardement de la ville par la citadelle, et le soulèvement du peuple. Dans cette hypothèse très probable, la ville se trouvait exposée aux plus graves désordres à l'intérieur, et ces désordres pourraient conduire à des provocations contre la citadelle, de nature à réaliser la première crainte, le bombardement* » (37). Quoi qu'il en soit et après avoir obtenu une formulation du texte qui lui paraissait moins lourde de conséquences, la Régence décide finalement de souscrire à l'acte d'adhésion et ce, en présence de deux délégués du Gouvernement Provisoire, le vicomte de Nieuport et le colonel Hotton, mais en l'absence du bourgmestre et des échevins « les uns retenus ailleurs par un service public, les autres indisposés », Charles Lecocq occupant le fauteuil du comte de Béthune qui sera révoqué le 12 octobre.

Une fois obtenue l'adhésion de la Régence, les délégués du Gouvernement Provisoire vont porter tous leurs efforts vers la capitulation des troupes belges et hollandaises de la garnison retranchées dans la citadelle et la caserne Saint-Jean. Devant les atermoiements du général de Wautier, ils sont partisans de recourir à la force en invitant les habitants à prendre les armes, perspective qui n'enchante guère la Régence toujours soucieuse d'éviter « un soulèvement de la populace » d'autant plus susceptible de dégénérer que la tension sociale persiste en dépit des mesures prises pour l'apaiser (38). La violence ne sera toutefois pas nécessaire pour obtenir

(37) Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil de Régence du 29.9.1830, publié par SOIL DE MORIAME, p. 204.

(38) « *Un rassemblement de 400 personnes s'étant présenté ce matin à la porte d'un membre du Comité de charité de Sainte-Marguerite, et vu la nécessité de remédier à cette espèce de désordre, qui pourrait aller croissant si des mesures promptes n'étaient pas prises pour l'arrêter, la Commission de l'Intérieur se retire dans son bureau et revient*

une capitulation à laquelle de Wautier va se trouver acculé le 1er octobre en raison de la désertion des troupes belges gagnées à la cause de la révolution (39). Comme il l'écrit dans ses Mémoires, resté seul « avec les officiers hollandais, quelques artilleurs et un officier du génie » et pouvant à peine compter sur le contingent hollandais « singulièrement démoralisé », il n'avait pratiquement plus aucun moyen de résistance (40).

*
* *

La capitulation de la citadelle marque donc à Tournai le succès définitif de la révolution, la désertion massive des miliciens et des officiers belges constituant l'élément décisif de ce succès. Cela étant et si la désagrégation de l'armée royale fut une des causes essentielles du triomphe de la révolution en province (41), il convient de ne pas négliger pour autant la part qu'y a prise le peuple (42).

Ainsi, et c'est le cas à Tournai, l'agitation et les démonstrations violentes du peuple exercèrent incontestablement une pression efficace sur les autorités locales pour qu'elles mettent fin à leur attentisme et pour qu'elles négocient, lors des journées décisives, avec le pouvoir militaire en vue d'obtenir sa capitulation. Autorités locales dont l'attentisme s'explique par le fait qu'elles sont constituées d'éléments appartenant à la noblesse et à la bourgeoisie qui veulent rester dans les limites de la légalité et attendent plutôt une solution des délibérations de La Haye, tout en ne croyant pas à une victoire populaire que par ailleurs ils craignent devant la perspective de la remise en cause d'un ordre économique et social qui leur

---

immédiatement après présenter un projet qui est adopté pour être imprimé et publié. Nous nous contenterons de dire en résumé qu'il annonce de nouvelles distributions et promet du travail aux ouvriers. En même temps, une circulaire aux maîtres des pauvres les engage à visiter fréquemment les pauvres de leur quartier, à les engager au calme et à les inviter à remettre les armes qu'ils peuvent détenir », extrait du procès-verbal de la séance du 30.9.1830, publié par SOIL DE MORIAME, p. 207.

(39) A côté des procès-verbaux des séances du Conseil de Régence publiés et utilisés par Soil de Moriamé, d'autres sources fournissent d'utiles données sur les circonstances de la reddition de Tournai, à savoir : les mémoires du général de Wautier publiés et annotés par L. LECONTE dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. XC, 1926, pp. 110-117; les documents du dossier L.J. HOTTON conservés à la Bibliothèque du Musée Royal de l'Armée à Bruxelles, *Dossiers Officiers*, n° 2312 et exploités par le même L. LECONTE, « A propos de la reddition des places d'Ath et de Tournai (1830). Le colonel chevalier Louis-Joseph Hotton », dans *Annales du cercle royal archéologique d'Ath et de la région*, t. XXXV, 1951, pp. 16-20; un dossier sur Hotton aux Archives de l'État à Tournai, *Archives de la Ville de Tournai*, 10e l. Appia.

(40) Ed. LECONTE, *loc. cit.*, pp. 113-115.

(41) DEMOULIN, *Les Journées de Septembre...*, pp. 252-254 et *La Révolution de 1830*, pp. 116-117; LOGIE, *1830. De la régionalisation...*, pp. 163-170.

(42) Terme qui, dans les sources de l'époque, désigne l'ensemble de la classe ouvrière, des petits artisans et des petits commerçants, par opposition à la bourgeoisie possédante et électrice (LOGIE, *op. cit.*, pp. 210-211).

est favorable. C'est que, comme le note fort justement le professeur Demoulin, « 1789, le 1789 français, n'est pas loin » et « la révolution à leurs yeux, c'est le soulèvement de la masse qui souffre », nous l'avons vu, des difficultés économiques : la révolution, c'est donc « le pillage, la dévastation, des calamités sans nombre » car « cette masse une fois ébranlée, où l'arrêter ? » (43).

L'inquiétude exprimée par le bourgmestre de Tournai dès la fin du mois d'août et le souci du maintien de l'ordre qui anime avant tout la Régence sont à cet égard particulièrement significatifs (44). Et lorsque se déclenche la révolution, c'est encore la crainte qu'à sa faveur n'éclate une insurrection sociale qui va conditionner le comportement de cette Régence confrontée à la réalité d'une ville qui, sur 24.000 habitants, compte 16.000 personnes tributaires de la charité publique (45).

La situation explosive qui pourrait en résulter a amené, dès le début, la Régence à prendre ses précautions : devant la menace d'agitation, elle s'est empressée de créer une garde bourgeoise que, passablement effrayée par la tournure des événements, elle va utiliser pour réprimer les premiers troubles sérieux du début du mois de septembre. En fait, comme l'écrivait le journaliste Levae : « La bourgeoisie ne s'était armée que pour maintenir l'ordre. Dans le principe, tous ses efforts ont donc été dirigés dans l'intention de contenir le peuple et elle songea à profiter de cet état de choses pour faire valoir ses propres griefs » (46). Dès ce moment en effet et par

(43) *Les Journées de Septembre...*, p. 257.

(44) Comme aussi la réserve de ton assez remarquable et l'attachement à l'ordre dont fait preuve tout au long des événements la « Feuille de Tournay », journal qui est bien représentatif de cette grande bourgeoisie d'affaires qui détient le pouvoir économique et participe au pouvoir politique. Plutôt représentatif de la petite et moyenne bourgeoisie des commerçants, des rentiers et des artisans, le « Courrier de l'Escaut » se montre en revanche nettement plus militant et mène une campagne d'opposition fort incisive, mais c'est seulement lorsque toutes les possibilités légales ont été épuisées que, le 16 septembre, il en appelle à l'insurrection armée. Cela étant, l'attitude très contrastée de deux journaux dont l'un est d'opinion libérale et l'autre catholique, ne doit pas amener à conclure à une différence fondamentale de comportement de ces deux grandes familles politiques lors de la révolution. Ainsi, au sein de la Régence trouve-t-on des opposants, comme d'ailleurs des orangistes, aussi bien d'opinion catholique que libérale. En fait et on le voit, le clivage se situe plutôt au niveau des différentes classes sociales. Soulevé récemment par P. MORY dans un article intitulé « Tournai, ou une révolution sans unanimité » (publié dans le n° des 11-12 octobre 1980 du « Courrier de l'Escaut »), cet aspect de la question mériterait d'être approfondi dans le cas de Tournai et du Tournaisis en procédant notamment à une enquête sur les signataires des pétitions envoyées aux États-Généraux et sur ceux qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, aux événements de la révolution.

(45) Ces chiffres sont cités dans le procès-verbal de la séance du 30 septembre du Conseil de Régence (SOIL DE MORIAME, p. 208). Des motivations identiques ont inspiré l'attitude de la Régence de Mons, pour prendre un exemple qui reste dans le cadre du Hainaut et qui vient d'être réétudié de manière approfondie par P. LEFEVRE, « La révolution de 1830 à Mons (1er août-1er octobre 1830) », dans *Revue Belge d'Histoire Militaire*, t. XXIII, 1979, pp. 199-218 et 323-344.

(46) Cité par LOGIE, *op. cit.*, p. 57.

un habile processus de récupération, la bourgeoisie prend la direction des événements — plusieurs de ses membres finissant même par combattre aux côtés du peuple — et la revendication politique passe au premier plan, partagée d'ailleurs par le peuple qui rend le gouvernement de La Haye et les Hollandais responsables de ses difficultés et dont les motivations deviennent ainsi à la fois sociales et nationalistes (47). C'est que, à Tournai également, « le succès du mouvement révolutionnaire ne peut être attribué qu'à l'élan nationaliste qui, dans toute la Belgique, souleva l'enthousiasme populaire, déborda la bourgeoisie loyaliste et entraîna les attentistes » (48).

Au total et si l'exemple de Tournai fait apparaître une fois de plus que la révolution de 1830 ne doit pas être considérée comme une insurrection prolétarienne (49), il montre également fort bien que la situation difficile qui était alors celle du peuple a eu ses répercussions sur l'ensemble des événements (*).

(47) Cf. les conclusions de DEMOULIN, *Les Journées de Septembre...*, pp. 255-272 et *La Révolution de 1830*, pp. 149-151, 154 et en dernier lieu LOGIE, *op. cit.*, pp. 56-57, 94-95, 108 et 214-215.

(48) LOGIE, *op. cit.*, p. 215.

(49) Déjà mise à mal par DEMOULIN, *Les Journées de Septembre...*, pp. 260-262, cette théorie n'a pas résisté non plus à l'examen de LOGIE, *op. cit.*, pp. 210-212. Le caractère progressif et multiple de la révolution de 1830 et le danger qu'il y a dès lors de vouloir lui apposer une étiquette viennent, d'autre part, d'être bien soulignés par H. HASQUIN, « Quelle révolution en 1830? » dans *1830... Histoire d'une révolte*, catalogue de l'exposition organisée au Cinquantenaire à Bruxelles du 11 décembre 1980 au 25 janvier 1981, Bruxelles, 1980, pp. 13-19.

(*) Cet article est le développement d'une communication dont le texte vient d'être publié dans les *Actes du Colloque d'Histoire militaire belge (1830-1980)*, Bruxelles, 1981 (Travaux du Centre d'Histoire Militaire, n° 16), pp. 105-115, colloque qui s'est tenu du 26 au 28 mars 1980 au Musée Royal de l'Armée à Bruxelles. Au terme de cette étude, je tiens à remercier vivement mon ami Jacques Logie déjà cité, avec qui j'ai eu de fructueux échanges de vues ainsi que mon collègue S.F.M. Plantinga, directeur de la salle de lecture des Archives Générales du Royaume, pour sa gentillesse et sa collaboration efficace lors des recherches que j'ai effectuées à La Haye.

ANNEXE

Lettre de Félicité Pollet à sa belle-sœur, Marie-Thérèse Vandenberghe, lui faisant part des événements survenus à Tournai lors de la révolution.

Ce document appartient à Monsieur P.A. Pauwels, architecte à Courtrai, que je tiens à remercier vivement d'avoir mis spontanément à notre disposition une source d'autant plus précieuse qu'en dehors des rapports officiels ou des souvenirs des acteurs de la révolution, l'on a conservé peu de lettres contemporaines des événements (1). Ainsi donc, pour Tournai et à côté des récits dus à l'homme politique que fut Barthélemy Dumortier (2), dispose-t-on désormais du témoignage — par ailleurs très fidèle — d'un simple particulier appartenant à la bourgeoisie, à savoir Félicité Pollet, femme de Henri-Adrien Debien, marchand de vins (3), dont le frère, François-Joseph, avocat et échevin à Courtrai, avait épousé Marie-Thérèse Vandenberghe à qui la lettre est adressée (4).

(1) Cf. DEMOULIN, *Les Journées de Septembre...*, p. 28, qui note : « Malheureusement, on a conservé peu de lettres écrites au moment des événements révolutionnaires; les combattants, en grande majorité, appartenant aux classes inférieures, étaient des illettrés; les lettres que des spectateurs des combats ont peut-être écrites, ont disparu avec le temps, ou, enfouies dans des greniers, sont inaccessibles. Très peu de familles ont conservé des papiers relatifs à septembre 1830, et nos recherches, dans cette voie, n'ont jamais abouti ».

(2) Sur ces récits, voir mon article cité ci-dessus n. 35.

(3) D'après son acte de décès à Tournai le 22 juillet 1832.

(4) Je dois ces renseignements à l'amabilité du docteur A. Van Dorpe et de Monsieur D. Loncke, de Courtrai, qui ont bien voulu me faire bénéficier de leurs recherches sur la famille Debien et me permettre ainsi de préciser l'identité de l'auteur et de la destinataire de la lettre. Qu'ils en soient tous deux remerciés bien sincèrement. Des recherches complémentaires n'ont malheureusement pas permis de trouver d'autres éléments d'information sur Félicité Pollet, si ce n'est qu'elle est peut-être née à Escanaffles le 25 décembre 1781.

Monsieur François Debien, Tournai, 2 octobre 1830.
Avocat,
A Courtrai.
Pour Madame.

J'aurais répondu de suite à votre chère lettre du 27 septembre que j'ai reçue avec bien du plaisir, ma bonne sœur, si depuis ce moment nous n'avions toujours été en alarmes. Mardi dernier nous avons été dans une crise continuelle. Vers neuf heures du matin le peuple parcourait les rues en criant; la plupart des hommes étaient armés de fusils ou de sabres; ils allaient désarmer les soldats qui se trouvaient aux portes de la ville, de là aux casernes pour forcer les militaires à se rendre. Tout le monde était dans l'épouvante; on fermait ses portes et fenêtres; l'aspect des rues était effrayant; quant à moi, ma bonne Mimie, je ne les vis guères; j'étais tellement alarmée que je me trouvais malade; Maman et Pauline ne se portaient guère mieux, et Henri tâchait de nous montrer du sang-froid, de la fermeté, pour que nous en ayions à notre tour; c'était bien difficile; on entendait constamment la fusillade et la pensée qu'il y aurait des morts ou des blessés nous abattait entièrement. Henri devait monter la garde et passer la nuit dehors avec les autres; mais je ne voulus absolument point le laisser sortir. Je le décidai par mes prières et mes pleurs à ne point nous quitter une minute de cette journée là. Vous ne vous faites pas idée, ma bonne sœur, de la terreur que nous ressentions en entendant battre la générale et le tocsin tout l'après dîner. Presque tous les militaires se rendirent mais trois gardes communaux, une femme et trois bourgeois furent tués; une vingtaine de personnes furent blessées (5). La nuit fut assez tranquille. Le lendemain arrivèrent deux parlementaires de Bruxelles envoyés par le gouvernement provisoire. Ils publièrent des proclamations et cela fit renaître un peu de calme. Dans le cours de la journée la Régence reconnut le nouveau gouvernement et de suite elle s'occupa d'envoyer quelques uns de ses membres en parlementaires auprès de Monsieur Wautier, gouverneur militaire, pour l'engager à rendre la citadelle. Au premier abord il paraissait bien décidé à en conserver le commandement, il parlait même de bombarder la ville mercredi, mais on lui fit tant de représentations, qu'enfin hier dans l'après-midi on publia que la citadelle était rendue. A cette nouvelle on respira plus à l'aise; chacun parut satisfait. On sonna aujourd'hui les cloches de toutes les paroisses en réjouissance. Maintenant on éprouve une autre inquiétude; on craint que des soldats n'aient placé des mèches aux magasins à poudre pour les faire

(5) 10 tués et 39 blessés, d'après le témoignage de Barthélemy Dumortier cité par SOIL DE MORIAME, p. 201, n. 1.

sauter dans quelques jours; on fait des recherches partout, dit-on, mais moi je ne m'y fie guères, et je vous assure, chère Mimie, que je ne suis point du tout à mon aise. Maman et Pauline vont passer quelques jours à la campagne (Frasnes). Debien me propose de me conduire demain à Courtrai, et malgré tout mon désir d'y être je ne consens point, parce qu'il voudrait revenir de suite. Étant éloignée, je me dirais à chaque instant : peut-être que le magasin à poudre saute maintenant, et je ne serais pas une minute tranquille. Espérons que Dieu nous tirera bientôt de la situation pénible où nous nous trouvons : il est temps que cette anxiété cesse. Souvent on ne sait plus ce que l'on fait ni même ce que l'on dit.
Ce matin m'est parvenue votre lettre du 1er courant, chère Mimie; je pensais bien que vous étiez inquiète sur notre sort, et je vous aurais écrit hier si je n'avais tenu à vous annoncer que la citadelle était rendue. Vous me dites qu'il y a de l'agitation à Courtrai; je pense qu'il y a maintenant partout (sic), mais rassurez-vous il n'y aura jamais à Courtrai du sérieux comme nous avons eu. Ici on ne parle point du tout de piller, mais j'aimerais mieux qu'on menaçat de piller ma maison, que de tirer sur elle à boulets rouges. Quand je réfléchis à tout ce qui s'est passé à Bruxelles, je ne conçois pas comment des Dames ont osé y rester pendant de pareils évènements (...). J'ai reçu des nouvelles de Madame Bron au commencement des troubles à Bruxelles, et depuis lors je n'ai pas entendu parler d'elle. Je ne lui ai plus écrit parce que nous supposons qu'elle s'est sauvée à la campagne. Ma tante Riche s'est réfugiée à Marbaix avec son enfant. Mon oncle n'a point quitté sa maison, il n'a pas été inquiété du tout. Emmanuel Pieret est parti comme volontaire pour Bruxelles et sans rien dire à personne; ma tante est dans un bien grand chagrin ainsi que toute la famille; nous ne le savons que depuis avant-hier soir. On l'a cherché pour l'engager à retourner chez lui; nous ignorons encore si on a réussi. Que c'est triste n'est-ce pas chère Mimie. Quand est-ce que nous aurons le plaisir de vous voir chère sœur avec vos charmans enfants que je désire tant serrer dans mes bras et ma grosse sœur Amélie? Sitôt qu'on sera bien sûr qu'il n'y a pas de danger pour les magasins à poudre je vous écrirai pour vous engager à venir passer quelque temps près de nous. Je sens vraiment le besoin de vous voir, de causer avec vous de mille choses qui ne s'écrivent pas. Je vous embrasse de tout cœur ainsi que tous ceux qui vous entourent. Henri se joint à moi. J'embrasse ma bonne sœur Reine et présente mes amitiés à toute la famille. Comptez toujours sur mon inaltérable amitié.

Votre dévouée sœur
Félicité